



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 7 Décembre 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Priscilla ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD.

ABSENTS excusés : M Claude JOND qui a donné pouvoir à M. Yann JACCAZ. Mme Carine DUNAND qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DESRUES.

ABSENT : M. Jean LABROUSSE.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude DESRUES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 Novembre 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Novembre 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 24 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 7 Décembre 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration - finances

1°) Emprunt pour acquisition foncière en centre-ville

Monsieur le Maire explique que l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF) s'apprête à acquérir un terrain de 5.000 M2 pour la mairie en centre-ville, derrière l'église. Un accord de principe a été acté avec les propriétaires au montant de 1,1 M€. Cette offre correspond à l'estimation actualisée des Domaines. Les vendeurs demandent à ce que l'acte d'acquisition soit signé avant le 31 décembre 2015 pour des raisons fiscales en matière de plus-value. Plutôt que de confier à l'EPF le portage à long terme (pour une durée de 20 ans), il est plus intéressant pour la commune de recourir à un emprunt, s'agissant d'un terrain destiné notamment à du logement social et à des espaces publics (et qui restera donc en majeure partie propriété de la commune).

Actuellement le taux le plus bas est proposé par la Banque Postale à 1,96 % l'an. Afin que les fonds soient débloqués en début d'année, le Conseil Municipal doit donner son accord dès à présent pour que la mairie contracte l'emprunt.

Approuvé à l'unanimité.

2°) Décision modificative

Monsieur le Maire explique qu'en raison de cet emprunt, il y a lieu de procéder à la modification du budget 2015 initial.

Approuvé à l'unanimité.

3°) Tarifs taxe de séjour

Monsieur le Maire explique que la loi de finances 2015 a institué de nouvelles exonérations concernant cette taxe. La plus notoire est l'exonération pour les personnes de moins de 18 ans (moins de 13 ans auparavant). Aussi, celle-ci, entièrement affectée aux dépenses destinées à favoriser le développement touristique, doit faire l'objet d'une nouvelle grille tarifaire. La commission des finances propose une augmentation de 0,20 cts d'euros par nuitée, étant précisé que la taxe n'avait pas augmentée depuis 2002.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe rapporte plus de 50 000 euros par an.

Monsieur Pierre BESSY souligne que l'agent municipal chargé de l'encaissement fait un travail important auprès des hébergeurs pour qu'ils pensent bien à collecter la taxe auprès de leurs clients, mais que certains sont négligents. Il le regrette car ces sommes, individuellement modestes, permettent de financer des actions en faveur du tourisme.

L'augmentation est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES AJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Exposition Stratos

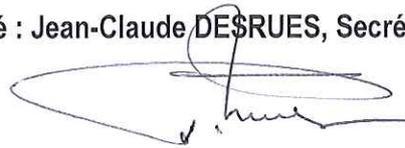
Monsieur Pierre BESSY a constaté qu'un certain nombre de gens croient que l'exposition des œuvres monumentales de Charles Stratos a eu un coût conséquent pour la commune et qu'il serait bon de rappeler que ce magnifique événement culturel, pour lequel les retours du public sont enthousiastes, n'a rien coûté aux Pralins.

Monsieur le Maire le confirme et explique que l'exposition des œuvres monumentales de Charles STRATOS n'occasionne aucun frais pour la commune. En effet, l'ensemble des dépenses a été financé par des mécènes dont les principaux sont l'entreprise ROULLAND (Mont-Blanc Matériaux) et l'entreprise des autocars BORINI. D'autres entreprises ou institutions ont également participé : la Boulangerie LE MONTAGNARD à Praz-sur-Arly, la Brasserie LE CINTRA à Megève, l'entreprise COLAS, la Galerie Temps des Arts et la Communauté de communes PAYS DU MONT BLANC.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 h 35.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 8 Décembre 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 7 Décembre 2015.

Signé : Jean-Claude DESRUES, Secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 12 DEC. 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

